



**AVIS DE RENOUVELLEMENT
D'UNE SUSPENSION PROVISOIRE
DU DROIT D'EXERCICE**

Dossier n° : 06-25-03595

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de discipline du Barreau du Québec, par décision rendue sur le banc le 29 octobre 2025 a, en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*, renouvelé la suspension provisoire immédiate du droit d'exercer la profession d'avocat ainsi que du droit d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre de **M. Leonardo Rizzuto** (n° de membre : **199217-1**), ayant exercé la profession d'avocat dans les districts de Montréal et Laval.

Le Conseil a ordonné le renouvellement de la suspension provisoire du droit d'exercer la profession d'avocat ainsi que du droit d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre qu'il avait initialement rendue le 2 juillet 2025. Cette suspension provisoire demeure en vigueur jusqu'à la première des éventualités énoncées aux termes de l'article 122.0.4 du *Code des professions*.

Le présent avis est donné en vertu des articles 122.0.3, 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 12 novembre 2025

Josée Roussin, avocate, MBA
Directrice générale par intérim